

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le

ID : 062-216208462-20260129-DEC2026_04-CC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles modifiée par délibération du 12 avril 2024

Vu le Code la Commande Publique

Considérant qu'il convient d'assurer l'entretien des portes sectionnelles du service technique de la commune

Vu la proposition de la société Hormann à Pusignan

DEC2026_04

Objet : Contrat d'entretien des portes sectionnelles du service technique

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société Hormann à Pusignan un contrat d'entretien des portes sectionnelles du service technique.

ARTICLE 2 : Le montant annuel du contrat s'élève à 980 € HT et la durée est de 3 ans renouvelable par tacite reconduction par période de 3 ans. Les prix seront révisés de plein droit et automatiquement au 1^{er} janvier de chaque année par application de la formule suivante : $P = P_0 [0.70x(ICHT-IME/ICHT-IME_0) + 0.30 x (FSD2/FSD2_0)]$.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 28 janvier 2026

Le Maire,

A DE CARRION

Certifiée exécutoire par le Maire,

Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 28 janvier 2026

Et de la publication le 28 janvier 2026